



Problème avec huissier suite à atd

Par **mimi**, le **24/07/2013 à 11:47**

Bonjour pat76rndonc voilà j'ai été au tribunal et j'ai demandé a voir un juge en expliquant mon affaire on m'à répondu que ce n'étais pas la peine car l'huissier à des papiers de cofidis par laquelle j'avais signé donc ce que je vais faire je vais allez voir l'huissier pour récupérer l'acte de dénonciation de saisie attribution et trouvez un arrangement avec lui qu'en pensez-vous parce que là j'ai l'impression que je m'enlisernt merci de vos conseilsrncdt

Par **amajuris**, le **24/07/2013 à 11:55**

mimi, une nouvelle fois évitez d'ouvrir une nouvelle discussion sur le même sujet.rnen principe ce n'est pas dans le pouvoir de l'huissier de vous accorder des facilités de paiement seul votre créancier peut le faire.rnet comme votre créancier a du faire une procédure devant un tribunal pour être payé, il doit être pressé de récupérer son argent.rncdt

Par **mimi**, le **24/07/2013 à 13:41**

je ne comprends pas pourtant il me semble que je n'ouvre pas de nouvelles discussions je suis perdue et j'ai vraiment peur que vas-t-il m'arriverncdt

Par **alterego**, le **24/07/2013 à 15:03**

Bonjour,rnrnHélas oui, vous avez ouvert une nouvelle discussion puisque vous revenez sur une de vos précédentes à laquelle **pat75** et d'autres vous avaient déjà répondu.rnrnVous deviez continuer à utiliser le "forum" que vous aviez créé par votre question initiale.rnrnA titre d'exemple, vous avez ouvert de nouvelles discussions sur la même affaire les 25/04, 01/05, 29/06 et 30/06... (je vous fais grâce des heures) sans compter (je n'ai pas suffisamment de patience) probablement des précédentes.rnrnCordialement

Par **mimi**, le **24/07/2013** à **17:07**

oui je suis d'accord mais je peux vous avouer que je suis complètement perdurncdt